



INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

28 et 29 mars 2020

Salle Oscar-Deschênes

Centre Jean-Guy-Cardinal

156, 3e Avenue, Sainte-Anne-des-Plaines

FRAIS ET DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Le coût d'inscription est de 65 \$. Votre chèque doit être daté du 14 février 2020 et libellé à Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

ANNULATION DE L'EXPOSITION

Le Comité se réserve le droit d'annuler la tenue de l'exposition, si le 2 mars 2020, il n'a pas reçu suffisamment d'inscriptions. Les artistes seront remboursés intégralement.

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À L'EXPOSITION

Vous devez obligatoirement retourner le formulaire d'inscription, votre chèque, votre CV artistique, quatre (4) photos de vos œuvres (format papier), une photo de qualité en format JPEG (pour être insérée dans notre dépliant) à fmaltais@villesadp.ca et ce, avant le 17 janvier 2020. « Ne tenez pas pour acquis que l'on vous connaît et qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer des photos ou autres documents demandés. Les membres du comité peuvent changer en tout temps et c'est le dossier que nous recevons qui est évalué ».

Les œuvres éligibles au concours doivent être des créations originales, c'est-à-dire que l'exposant (e) atteste posséder les droits d'auteur sur la création. L'artiste devra également fournir le certificat d'authenticité pour chacune de ses créations. Le comité se réserve le droit de faire décrocher ou retirer de l'exposition en tout temps toute reproduction en respect des droits d'auteur.

Advenant une poursuite judiciaire suite à l'exposition d'une œuvre copiée partiellement ou en totalité, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ne sera pas tenue responsable.

Si, à la réception de votre dossier, vous ne rencontrez pas les énoncées ci-haut mentionnées, votre dossier sera automatiquement rejeté.

Votre présence est requise tout au long de l'exposition.



PRÉSENTATION ET IDENTIFICATION DES ŒUVRES

Toutes les œuvres doivent être encadrées et identifiées à l'endos avec le nom et le numéro de téléphone de l'artiste. Nous acceptons les toiles « galerie ». À votre arrivée à l'exposition, vous devrez remettre la liste de vos œuvres qui seront exposées durant l'exposition.

VENTE

Durant l'exposition, il est strictement défendu d'exposer ou de vendre d'autres articles ou œuvres que celles inscrites sur le formulaire d'inscription.

HEURES D'OUVERTURE

Le samedi 28 mars de 10 à 21 h et le dimanche 29 mars de 10 h à 16 h.

VERNISSAGE

Le vernissage se tiendra le samedi 28 mars à 19 h. Des cartes d'invitation seront fournies à chaque artiste. La remise des prix aura lieu vers 19 h 30.

DÉCROCHAGE

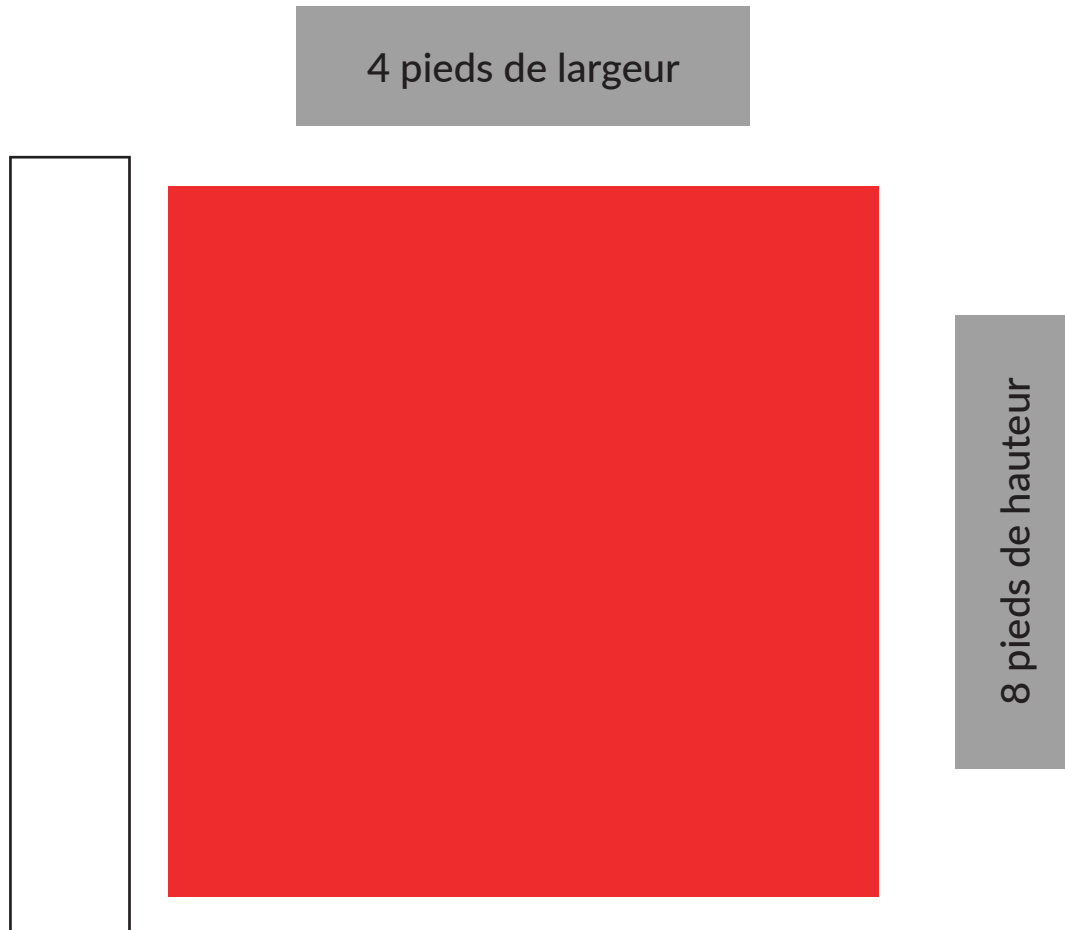
Par respect pour les visiteurs, aucune œuvre ne devra être décrochée avant la fin de l'exposition. Les œuvres devront rester exposées jusqu'à la fermeture de l'exposition et ne devront être récupérées qu'à ce moment, soit le dimanche 29 mars à 16 h 30.

PRIX DE L'EXPOSITION

Plusieurs prix sont remis annuellement aux artistes gagnants. La liste des prix reste à confirmer.

35 ANS
Exposition
D'ARTS
VISUELS
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

PLAN DU PANNEAU (panneau troué)



INFORMATIONS

Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du Service des loisirs au 450 478-0211 poste 2021 ou par courriel à fmaltais@villesadp.ca